



Commissariat
aux langues
officielles

Office of the
Commissioner of
Official Languages

AU-DELÀ DES MOTS



LE CYBERBULLETIN DES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA

MOT DU COMMISSAIRE

Au-delà des mots

par *Graham Fraser*

Il y a quelques semaines, je me suis promené du centre-ville de Winnipeg vers les rives de la rivière Rouge, en suivant un chemin piétonnier menant à l'Esplanade Riel, un pont qui relie Winnipeg à Saint-Boniface. Sur la rive est de la rivière, se trouvent le Collège universitaire de Saint-Boniface, les ruines de la cathédrale et la tombe de Louis Riel; sur la rive ouest, l'emplacement du futur Musée canadien des droits de la personne.

Le symbolisme saisissant de ce paysage possède une force d'évocation qui va au-delà des discours, au-delà des mots. À deux pas d'où habite l'une des plus importantes communautés francophones en situation minoritaire du Canada sera érigé un musée consacré à la célébration des droits de la personne. Cet établissement sera l'endroit par excellence pour raconter l'histoire de la lutte pour les droits linguistiques, un récit qui fait partie du tissu social canadien et, plus particulièrement, de l'Ouest canadien, où des droits ont été consentis, abolis et, près d'un siècle plus tard, rétablis.

L'un des principaux instruments du renouvellement et du rétablissement de ces droits a été la Charte canadienne des droits et libertés, dont nous avons célébré le 25^e anniversaire cette année. Les droits linguistiques sont au cœur de la Charte. L'un des juristes qui a milité pour l'adoption d'une charte des droits de la personne, F. R. Scott, était membre de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la commission dont les recommandations ont mené non seulement à la Loi sur les langues officielles, mais également à la Loi sur le multiculturalisme.

En 1967, 15 ans avant l'insertion de la Charte dans la Constitution, Pierre Trudeau, alors ministre de la Justice, a déclaré à l'Association du Barreau canadien que les droits linguistiques se classent en deux catégories : le droit d'apprendre et le droit d'utiliser. Depuis l'adoption de la Charte, en 1982, ces droits ont été définis et clarifiés, ce qui a mené à la création non seulement d'écoles francophones un peu partout au Canada, mais également de conseils scolaires francophones. Aucune de ces réalisations n'était évidente ou allait de soi; elles se sont heurtées à une opposition farouche, et elles n'auraient jamais pu avoir lieu il y a quarante ans.

Les débats sur la signification et l'étendue de ces droits sont loin d'être terminés. En effet, les tribunaux se penchent encore sur la question de savoir qui a le droit d'envoyer ses enfants dans les écoles de la minorité linguistique. Cela montre, encore une fois, que les droits ne sont pas immuables, mais en constante évolution, et qu'ils subissent une réévaluation et un examen permanents.

Les droits linguistiques ne sont pas de simples mots sur une feuille de papier : ils touchent la création d'espaces favorables à l'expression culturelle, la prise de décisions en matière d'enseignement et de formation, ainsi que les accomplissements personnels. Ils vont, comme l'indique le titre de notre nouvelle publication, au-delà des mots.

Il y a un an, soit le 17 octobre 2006, je succédais à Dyane Adam et devenais le sixième commissaire aux langues officielles. À mon entrée en fonction, j'ai tout de suite constaté la force, le dévouement et le professionnalisme de l'équipe que ma prédécesseure m'avait laissée. Je n'ai cessé de m'émerveiller de l'engagement des employés et de l'ardeur des efforts qu'ils consacrent à la défense et à la promotion des droits linguistiques au Canada.

Puis, j'ai réalisé que je me devais d'aller voir, dans leur milieu, les communautés en situation minoritaire du Canada. Dans les douze premiers mois de mon mandat, j'ai visité Vancouver, Calgary, Edmonton, Yellowknife, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Sudbury, Waterloo, Toronto, Embrun, Gatineau, Montréal, Sherbrooke, Québec, Moncton, Halifax et Charlottetown. (Malheureusement, une visite à St. John's a dû être reportée en raison d'intempéries qui ont entraîné la fermeture de l'aéroport.) Durant mes voyages, j'ai visité des centres communautaires, des foyers pour personnes âgées, des établissements universitaires, des écoles secondaires, des écoles primaires et des garderies. J'ai parlé à des premiers ministres, des ministres et des hauts fonctionnaires; j'ai rencontré des recteurs, des professeurs et des chercheurs d'université; j'ai discuté avec des agents d'action communautaire, des professionnels de la santé, des enseignants, des élèves et des bénévoles de tous les domaines.

J'ai été particulièrement frappé par l'extraordinaire vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada et par la variété des manifestations de cette vitalité. Certaines communautés font preuve d'esprit d'entreprise, d'autres misent davantage sur la collaboration et la coopération, et d'autres encore tirent profit de leurs racines historiques et leur sentiment d'identité.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont de plus en plus diversifiées culturellement, car elles accueillent de nouveaux arrivants au Canada, qui viennent d'un peu partout dans le monde. De plus en plus, le Canada de langue française acquiert un visage aussi diversifié que celui du Canada de langue anglaise.

La relation entre la dualité linguistique et la diversité culturelle n'est pas toujours facile, et on croit parfois (à mon avis, à tort) que ces concepts entrent en opposition. Selon moi, ces notions ne sont pas contradictoires, mais plutôt complémentaires. Comme je l'ai déjà indiqué, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a jeté les bases de la politique linguistique et de la politique du multiculturalisme du Canada; la *Charte* les a fait entrer dans la Constitution. Il n'est pas toujours facile d'assurer le respect de la dualité et de la diversité. Pour y arriver, il faut que la *Charte* devienne un outil dont l'interprétation et l'application suivent une constante évolution. Le respect de la dualité et de la diversité est essentiel à la réussite du pays.